

## Procès verbal de la séance du Conseil général de la Côte aux Fées du 14 octobre 2013 à la Maison de commune

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal du 2 juillet 2013
3. Admission de M. Gérard Sermet en remplacement de M. Nathanaël Alber, nommé au Conseil communal
4. Nomination du bureau du Conseil général
  - Président
  - Vice-président
  - Secrétaire
  - Secrétaire adjoint
5. Nominations dans les commissions suivantes, en remplacement de M. Nathanaël Alber, nommé au Conseil communal
  - Commission financière
  - Commission d'urbanisme

### 6. Divers

Le président du Conseil général M. Christian Lambelet ouvre la séance à 20h20 avec les salutations d'usage.

#### **1) Appel**

Absents : M. Stéphane Guillaume et M. Ludovic Pétremand.

Excusée : Mme Laure Schlichtig.

#### **2) Procès verbal de la séance du Conseil général du 2 juillet 2013**

5 Oui + 2 abstentions. PV accepté.

#### **3) Admission de M. Sermet au Conseil communal**

M. Christian Lambelet souhaite la bienvenue à M. Gérard Sermet au sein du Conseil général. M. Sermet remercie de l'accueil qui lui est réservé.

#### **4) Nomination du bureau du Conseil général**

A. Juvet demande pourquoi on renomme le bureau ?

C. Lambelet répond que le bureau doit normalement être nommé chaque année.

L. Piaget rappelle que ce point a été mis à l'ordre du jour car F. Pétremand avait accepté cette charge pour une année.

Président : C. Lambelet se représente. Personne n'étant intéressé, il est nommé tacitement.

Vice-président : M. Guillaume étant absent, il est nommé tacitement.

Secrétaire : C. Lambelet demande si quelqu'un est intéressé ? Étant donné que personne ne souhaite assurer cette charge, F. Pétremand décide de continuer. Il est nommé tacitement.

Secrétaire-adjoint : S. Evard est d'accord de continuer. Il est nommé tacitement.

L. Piaget soulève qu'il serait bien qu'il y ait un tournus pour que tous les Conseillers Généraux puissent s'exprimer, étant donné que le secrétaire ne peut pas participer pleinement aux discussions puisqu'il prend des notes.

#### **5. Nominations dans les commissions financière et de l'urbanisme en remplacement de M. Nathanaël Alber, nommé au Conseil communal**

C. Lambelet demande qui est intéressé à faire partie de la commission financière et de la commission de l'urbanisme.

Commission Financière : P. Debiève est intéressé. Il est élu tacitement par le Conseil général.

Commission de l'urbanisme et de l'énergie : Puisque cette commission peut avoir des membres extérieurs au Conseil général, N. Alber indique qu'il a pris contact avec M. François Guenot qui serait d'accord d'assumer cette tâche.

C. Lambelet demande à M. G. Sermet s'il serait intéressé et celui-ci donne son accord. Cette commission étant nommée par le Conseil communal, la décision lui revient et elle sera communiquée aux personnes intéressées.

#### **6. Divers**

Zone bleue et sens unique : S. Evard demande pourquoi le Conseil communal a fait des zones bleues sans avoir consulté le Conseil général, suite à la proposition de place villageoise de O. Marbacher qui a été soumise à la population et visiblement refusée ?

L. Piaget répond que vu que le projet de O. Marbacher a été contesté, le Conseil communal a fait au plus vite afin d'améliorer la situation de parcage et de circulation dans le village, mais que rien n'est définitif pour le moment. Les marquages devaient être refaits, et cette solution a été choisie.

S. Evard précise qu'il n'a rien contre cette solution mais se demande vraiment pourquoi le Conseil général n'a pas été consulté.

L. Piaget rappelle que ce projet a été discuté plusieurs fois au Conseil général et qu'un tous-ménages a été envoyé avec toutes les explications à ce sujet. A relever aussi que l'usine Piaget a fait de gros efforts pour désengorger le village en louant une place de parc à l'entreprise Buchs.

S. Evard réitère sa surprise. Néanmoins, il félicite pour les places de parc, quelque chose a été fait et c'est bien même si ça ne plaît pas à tous ! Il relève qu'après le projet de O. Marbacher, on attendait un autre projet.

L. Piaget répond qu'il faut prendre le temps d'étudier d'autres possibilités. A réfléchir durant l'hiver. Le Conseil communal proposera peut-être un concours pour palier au projet de O. Marbacher, qui n'aurait vraisemblablement pas pu être financé.

C. Pétremand est étonnée que S. Evard soit surpris. La population a été avertie par tous-ménages.

S. Evard répond qu'en tant que conseiller général, il est pris à partie par la population. Bien sûr, il aurait pu venir consulter le plan au bureau communal, mais le résultat aurait été découvert en même temps que la population. Puis S. Evard remercie pour les explications.

P. Debiève estime que la signalisation est inadéquate et que le panneau indicateur « sens unique » se trouve trop haut.

L. Piaget nous répond qu'il va être déplacé sur le poids public. Pour raison de santé, l'employé de la voirie du VDT qui effectue les marquages n'a pas pu venir à temps. Tout va rentrer dans l'ordre.

C. Lambelet demande qu'un panneau « interdiction de tourner à gauche » soit posé sur le trottoir vis-à-vis de chez lui.

P. Juvet remarque que pour lui, les risques d'accident sont accrus, car tout le monde ne respecte pas la signalisation.

Cimetière : R. Buchs demande pourquoi l'Etat n'a pas relevé les pavés au cimetière ?

N. Alber informe que c'était prévu avec le voyer-chef, mais l'Etat a décidé de travailler en deux temps et ne faire momentanément qu'une rangée de pavés puis de voir à l'usage s'ils rehaussent avec une surépaisseur de goudron. Ils ont également incliné la grille devant chez M. Flückiger afin d'éviter une inondation. A voir aussi comment ça fonctionne.

R. Buchs demande pourquoi des panneaux de coffrage ont été posés derrière chez M. Flückiger ?

N. Alber dit que c'est une solution provisoire et à moindres frais pour éviter que l'eau pénètre sur leur terrain et qu'ils soient inondés avec les eaux du cimetière, le sous-sol du cimetière étant très étanche et les eaux de surfaces coulant chez eux.

STEP : P. Juvet se renseigne sur ce qu'il en est de la STEP et des visites d'entreprises effectuées par la commune ?

N. Alber indique qu'il y a encore quelques pics de conductivité qui proviennent certainement du nettoyage des adoucisseurs d'eau (sel).

L. Piaget relève qu'il n'y a pas eu de gros changement suite aux visites d'entreprises. Le PH est difficilement gérable durant la nuit car il manque de débit d'eau ; les petits problèmes au niveau de la conductivité n'influencent que peu la biologie.

La sonde a été déplacée et fonctionne beaucoup mieux.

C. Lambelet demande ce qu'il en est de la laiterie et des produits acides ?

L. Piaget informe que la laiterie ne pose pas de problèmes. L'accident survenu au mois de janvier est arrivé suite à un mélange de produits. L'affaire a été jugée et classée sans suite. Il est à relever que l'étiquetage des produits incriminés est un peu léger.

G. Sermet dit que tout ça l'étonne tout de même. Toute personne transportant des produits nocifs doit avoir suivi une formation, les bacs doivent être étiquetés. Il doit y avoir un suivi chez le grossiste qui doit avoir toutes les indications.

L. Piaget répond que les étiquettes sur les produits incriminés n'étaient apparemment pas claires. Ce qui est ressorti du jugement est que certains mélanges et consignes ne sont pas obligatoirement envoyés avec les produits.

La parole n'étant plus demandée, le président Ch. Lambelet lève la séance à 21h15.

Le secrétaire :

Fabien Pétremand